



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 9 novembre 2016 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : **3 novembre 2016**

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Mailys **CHABRUN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Hélène **DEGREEF**, Guy **DEGREEF**, Gontrand **DELASSUS** (jusqu'à 21h), Frédéric **FAUCHARD**, Gaëtan **HOCHART**, Anne **LAURENT**, Patricia **RAVAILLAUT**, Christophe **REGEON**, Régis **SIROT**.

Étaient excusés :

Timothy **KING**

Gilles **THOMAS** a donné pouvoir Anne **LAURENT**

Gontrand **DELASSUS** a donné pouvoir Régis **SIROT** (à partir de 21h)

Isabelle **KESTEMAN** a donné pouvoir à Gaëtan **HOCHART**

.....

▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2016

Administration :

- Approbation statuts de la future Communauté de Communes Vienne et Gartempe
- Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et suppression d'un poste adjoint technique de 2^{ème} classe
- Désignation des délégués auprès du SIMER
- Contribution complémentaire SIVOS
- Installation boîte aux lettres « La Poste »
- Installation d'un panneau d'information dynamique
- Entourage points de collecte des ordures ménagères

Questions diverses

Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : **Serge BEGOIN**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Administration

Approbation des statuts de la future Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Dans le cadre de la loi NOTRE du 7 août 2015 et à la suite du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 25 mars 2016, la Communauté de Communes du Montmorillonnais et la Communauté de Communes du Lussacois vont fusionner pour donner naissance au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes Vienne Gartempe, où elles seront rejointes par les communes de la Bussière, Saint-Pierre-de-Maillé, Lauthiers, Valdivienne, La Chapelle Viviers, Fleix, Paizay-le-Sec et Leignes-sur-Fontaine.

Dans ce cadre, des groupes de travail, regroupant les élus de tous les territoires concernés par cette fusion-extension, ont été mis en place. Ils ont permis de travailler conjointement sur les compétences qu'exercera la future communauté de communes et ont abouti, après de nombreuses réunions et de nombreux échanges, à la rédaction d'un projet de statuts.

A terme, l'ensemble des compétences de cette future communauté de communes sera exercé sur tout le territoire.

Le 11 octobre 2016, la Communauté de Communes du Montmorillonnais et, le 20 octobre 2016, la Communauté de Communes du Lussacois ont validé par principe le contenu du projet de statuts. Il doit également être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de cette future communauté de communes. En cas de majorité favorable à ce projet de statuts, il sera repris dans l'arrêté de création de la future Communauté de Communes, permettant la mise en œuvre effective des compétences telles que définies par les groupes de travail.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

A noter qu'à cette occasion, un nouveau Conseil Communautaire sera mis en place. Conformément aux articles L5211-6-1 et L5211-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce Conseil Communautaire comprendra 77 conseillers communautaires.

En ce qui concerne la commune de Persac, le nombre de conseillers communautaires passera de 2 délégués titulaires à 1 au sein de la Communauté de Communes Vienne Gartempe, auquel il conviendra d'ajouter 1 délégué suppléant.

La Commune de Persac ayant moins de 1000 habitants, c'est l'ordre du tableau municipal établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints qui détermine le choix du conseiller titulaire et de son suppléant.

Régis SIROT sera donc le délégué titulaire et Isabelle KESTEMAN sera le délégué suppléant en tant que 1^{er} adjointe au maire.

Trois réunions publiques sont prévues sur le territoire (L'Isle Jourdain – Civaux – Montmorillon) afin d'échanger avec la population sur la future intercommunalité.

Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et suppression d'un poste adjoint technique de 2^{ème} classe

Le maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2016, un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet afin de nommer Pascal MARTIN à ce grade. En effet, lors de sa séance du 16 septembre 2016, la Commission Administrative Paritaire a prononcé un avis favorable à son avancement de grade. Le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet sera donc supprimé.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Désignation des délégués auprès du SIMER

Par délibération du 7 juillet 2016, la commune a sollicité son adhésion au SIMER. Cette adhésion est motivée par une volonté de trouver une assistance auprès des services du Syndicat pour l'aménagement d'une place publique, ainsi qu'un relevé des réseaux existants.

L'adhésion de la commune a été actée en Assemblée Générale du SIMER le 28 octobre 2016.

Cette adhésion permettra de disposer de tous les services du Syndicat en matière d'ingénierie et de réalisation de travaux publics.

Le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du collège « travaux publics » et de l'Assemblée Générale du SIMER.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour désigner Régis SIROT, Titulaire et Guy DEGREEF, Suppléant. Délibération

Contribution complémentaire SIVOS Gouëx-Persac-Quéaux

Lors de la dernière réunion du comité du SIVOS Gouëx-Persac-Quéaux, il a été décidé de demander aux communes une contribution complémentaire, pour couvrir des charges non prévues au budget, due à l'augmentation des effectifs. Il s'agit des charges du personnel pour un montant de 21 625€ (contrat Emploi d'Avenir, contrats d'apprentissage,...) et des charges à caractère général pour un montant de 1 020€ (consultation marché d'assurances,...), soit une dépense totale de 22 645 € à répartir sur les 3 communes.

La contribution est calculée selon le nombre d'élèves habitants la commune. Pour la commune de Persac, cette contribution supplémentaire s'élève à 13 044 € - 2 2645 / 125 élèves au total) x 72 élèves de Persac.

Ce montant s'imputera à l'article 65737 sur lequel la commune a déjà contribué à hauteur de 78 797€ pour un budget prévisionnel de 95 000€.

A noter que les personnes recrutées en contrats aidés sont chargées de prendre en charge une partie des activités périscolaires et ont les qualifications nécessaires pour ces animations (BAFA, CAP Petite Enfance).

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Installation d'une boîte aux lettres « La Poste »

Lors de la mise en place de l'Agence Postale Communale, la boîte aux lettres de « La Poste » a été déplacée de l'ancien Bureau de Poste à la Mairie. Par courrier, une administrée a sollicité l'installation d'une deuxième boîte aux lettres « La Poste » non loin de la Résidence Saint-Honorat. La proposition a été transmise par écrit et oralement à la Poste, mais c'est au Maire d'en faire la demande.

Le conseil municipal est favorable à cette requête si cela n'engendre pas de frais supplémentaires pour la commune. Cette boîte aux lettres pourra être installée à côté du Tabac-Pressé-Epicerie en raison du passage fréquent des persacois à cet endroit.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Installation d'un panneau d'information dynamique

Le Maire propose d'acquérir un panneau d'information dynamique double face.

Gontrand DELASSUS a sollicité des devis auprès de huit entreprises et seulement deux ont répondu :

- « **Centaure Systems** » propose un panneau avec des nuances de gris pour un montant de 13 600 € HT et un contrat d'abonnement « services et assistance » solution GPRS/3G à 22.90 €/ mois. Possibilité de location mais c'est 30% à 40% plus cher que l'achat.
- « **Charvet** » propose un panneau plus petit avec des nuances de jaunes orangés pour un montant de 11 600 € HT avec un contrat d'abonnement « services et assistance » solution GPRS/3G à 19.90 €/ mois.

La durée de vie des panneaux d'information dynamique est estimée à 10 ans (100 000 heures de fonctionnement).

Malgré son coût plus élevé, « Centaure Systems » semble proposer un matériel plus performant et plus adapté aux besoins de la commune. Il propose un logiciel facile à manipuler, des annonces programmables et visibles sur les portables et notre site internet.

Cette dépense s'imputera à l'article 2315 de l'opération 1097, les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016.

Après débat et visites des lieux d'implantation possibles, il a été décidé d'installer le panneau d'information sur la Place de l'Eglise.

Accord du conseil à l'unanimité pour l'achat d'un panneau d'information dynamique à 13 600€ HT chez « Centaure Systems » et pour autoriser le Maire à signer la convention d'abonnement « services et assistance » - *Délibération*

Entourage des points de collecte des ordures ménagères (pour information)

L'ADECL va commencer le camouflage de points de collectes par des panneaux en brande.

Il a été commandé à l'ADECL la réalisation et pose de :

- Deux modules de 5m à 492,80 € TTC → 985.60 € TTC
- Trois modules de 3m à 407,10 € TTC → 1 221,30 € TTC
- Clôture pour le conteneur à verre situé « Route de Gouëx » à 644 € TTC

Le coût total de l'opération s'élève à 2 850, 90 € TTC

Certaines habitations éloignées du centre bourg n'ont pas de points de collecte. La mairie doit contacter le SIMER afin de demander des points de collecte supplémentaires.

Question Diverses

Demandes de subventions auprès du département

Le département incite les communes à commencer leur travaux avant le 28 novembre 2016 afin qu'elles puissent bénéficier des subventions sollicitées.

Les travaux concernant l'entourage du pavillon « Route de la Croix Génie » et la fusion de deux studios au Centre d'Accueil doivent démarrer courant novembre 2016.

Acquisition parcelles autour du cimetière

La famille DUVERGER est prête à vendre plus de parcelles que prévu autour du cimetière. Le maire souhaite les acquérir afin de créer une réserve foncière. De plus, du fait de la future déviation de la RN 147, Persac est susceptible de voir sa population augmenter.

Rénovation des vestiaires existants

Le projet de construction de nouveaux vestiaires est abandonné. En accord avec l'Association Sportive de Persac, la commune a opté pour une rénovation globale des vestiaires (carrelage, douches, huisseries, chauffage,...) qui est actuellement en cours.

Tour de Table

****Hélène DEGEEFF***

L'équipe enseignante demande des bacs à sable dans les cours des écoles. Elle demande qu'une enveloppe soit fixée afin de budgéter cette dépense.

****Maïlys CHABRUN***

Le pont de l'étang du petit moulin est toujours dégradé. La Communauté de Communes du Lussacois est déjà prévenue, elle doit intervenir prochainement.

Maïlys CHABRUN demande si les personnes recrutées en contrat aidé en charge d'une partie des activités périscolaires proposent des animations dans le cadre d'un projet pédagogique. Hélène DEGREEFF répond que les activités périscolaires s'inscrivent dans un PEDT (Projet Educatif Territorial) conclut entre le SIVOS et les trois communes membres.

***Gaëtan HOCHART**

Lors de la dernière réunion de conseil, il a été question d'une randonnée, avec les associations, dont l'objectif serait la prise de conscience quant à la propreté des espaces publics.

***Anne LAURENT**

Anne LAURENT s'interroge sur la question de poser un adoucisseur au Château d'eau de Persac. Eaux de Vienne –Siveer n'a pas donné de suite favorable à ce projet jugé trop onéreux. Cependant, Serge rapporte qu'Eaux de Vienne a pour projet de tester l'installation d'un adoucisseur au Château d'Eau de Civaux.

Fin de la séance 22h